



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Environnement, eau, forêts

Arrêté préfectoral n° 2022 - 1080

portant ouverture d'une enquête publique

Aménagement hydroélectrique des Glières

Renouvellement de l'autorisation avec augmentation de puissance

Commune de Pralognan la Vanoise

Le préfet de la Savoie

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Chevalier des Palmes académiques

- Vu le code de l'environnement, et notamment son livre II – titre Ier – relatif à l'eau et aux milieux aquatiques et marins, partie réglementaire (articles R181-1 et suivants) et le titre II du livre I, partie législative et réglementaire ;
- Vu le code de l'énergie, et notamment ses articles L531-1 à L531-6 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Xavier AERTS directeur départemental des territoires de la Savoie ;
- Vu la demande de société GEG Energies Renouvelables, et le dossier l'accompagnant, par laquelle elle sollicite l'autorisation de renouveler l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance, sur le territoire de la commune de Pralognan la Vanoise ;
- Vu l'avis de l'autorité environnementale du 24 juin 2022 et la réponse du pétitionnaire datée du 7 juillet 2022 ;